

PREFET DE LA MOSELLE

M. le Maire de la Commune de

57800 COCHEREN

Metz, le 10 septembre 2012

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : Pascal RIDGEN

Tél.: 03 87 28 30 80 Fax: 03 87 02 79 32

Mél: pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Réf.: PR

Objet: Dossier de déclaration au titre du code de

l'environnement concernant la protection d'une

conduite de gaz en traversée du Kochernbach

PJ:

Dossier de déclaration Récépissé de déclaration Courrier de notification

M. le Maire

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Protection d'une conduite de gaz au niveau de la traversée du "Kochernbach" à COCHEREN (57)

Ce dossier a été déposé par : le bureau d'études SINBIO pour le compte de GRT GAZ

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du "récépissé de déclaration n°57-2012-00100" en date du 18 juillet 2012, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU

CHANTAL BICHLER